

ON S'ABONNE
à Québec, à la librairie d'A. Côté
et c., ou au bureau du Journal,
près l'Archevêché.
A Londres, chez M. Duhart-
Fauvet, 67, Strand.
A Paris, chez M. Desdoutis, 1,
rue Soufflot.

JOURNAL DE QUEBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

ANNONCES.
On reçoit les annonces à insérer
tous les jours de 8h. du matin à
6h. du soir. Les prix des annonces
sont les colonnes du Journal
soient plus larges que celles des
autres journaux, sont les mêmes,
et l'on fait des remises considéra-
bles sur celles publiées à longs
termes.

Le Rédacteur en chef, J. CAUCHON,
Correspondant parisien, AVIGNON.
Le Gérant, A. AUGUSTIN CÔTÉ.

Prix: 20s par année, frais de poste à
part. Pour les instituteurs qui se con-
forment à nos conditions à leur égard,
15s.

DU PRÊTRE

ET DU SPIRITUALISME DANS LEURS RAPPORTS AVEC
LA SOCIÉTÉ.

Lecture faite devant l'Institut Canadien de
Montréal, par

Etienne Parent, écuver.
(Suite.)

Ainsi, il y a pour le spiritualisme, comme pour le
matérialisme ou l'individualisme, des bornes qu'on
ne saurait franchir sans sortir de l'ordre naturel et
divin. En effet, poussez l'individualisme jusqu'à
ses dernières limites, vous voyez l'homme renfermé
en lui-même, n'ayant en vue que son intérêt
personnel, sa satisfaction individuelle. Avec un
pareil être la société est impossible, elle qui n'existe
qu'à la condition du dévouement de chacun à l'avantage
commun. L'homme donc se trouvera seul à
lutter contre les forces de la nature. Or, vous le
savez, ces forces sont telles que l'homme isolé
ne saurait leur résister, encore moins les dompter;
et sans cela, point de progrès, l'homme est condamné
à l'état sauvage. A cette vie, il pourra
bien se faire un corps robuste, mais son esprit ne
secourra jamais les langues de l'enfance.

Maintenant, supposez une société où le spiritualisme
soit poussé à l'extrême—(Je dis ici société,
parce que le spiritualisme se suppose mieux avec la
société, qu'il n'est même à son état normal qu'avec
la société, qui seule prête à son développement, à
son action expansive), supposez, dis-je, une société
où le spiritualisme soit poussé à l'extrême, vous
aurez un état social où l'individu sera livré en
holocauste à l'idée dominante, bonne ou mauvaise;
vous aurez par conséquent l'affaiblissement des
parties composant le tout. C'est dire que vous
aurez une société faible, plus ou moins incapable de
répondre aux fins de son institution, et destinée tôt
ou tard à la dissolution, ou à l'asservissement.
Voyez l'Inde, qui reçoit le joug d'un compagne de
marchands; voyez l'islamisme qui n'a plus d'autre
appui que la jalousie des nations chrétiennes de
l'Europe; leur faiblesse est venue de l'excès et des
écarts du principe spirituel dans leur société, comme
l'impuissance des peuples indigènes de ce continent
et de l'Australie est venue de l'excès du principe
contraire.

L'individualisme désordonné détruit par la trop
grande concentration ou l'isolement; le spiritualisme
outré par la trop grande expansion. C'est
d'un côté le froid qui pétrifie l'eau; de l'autre le
feu qui l'évapore, également éloignés l'un et l'autre
de la chaleur vivifiante qui tient l'élément liquide
dans son état naturel. On pourrait multiplier les
comparaisons, car partout dans le monde physique
on rencontre deux forces, deux lois de nature
contraire, qui en s'harmonisant, ou en se balançant,
forment et constituent l'ordre dans la création.
Ainsi, vous avez en physique les forces centrifuge
et centripète, attractive et repulsive, les fondamen-
tales de notre univers. Que le doigt de Dieu qui
les tient en harmonie, en équilibre, se retire un
instant, et tout retombe dans le chaos. De même
que le prêtre, entraîné par un spiritualisme désor-
donné, affaiblit l'homme matériel; ou que
l'égoïsme ou le sensualisme affaiblissent le senti-
ment spirituel dans la société, dans l'un et l'autre
cas, l'équilibre se perd, l'harmonie cesse, et la
société tombe aussi dans le chaos.

Dieu, dans sa suprême sagesse, a gardé entre ses
lois fondamentales des lois fondamentales du
monde physique, et c'est fort heureux; mais il
semble avoir abandonné à l'homme l'administration
des lois fondamentales du monde moral, nous
offrant sa propre administration pour exemple
et comme modèle. Ainsi respectons les décrets de
Dieu: il a voulu que l'homme fût corps et âme,
matière et esprit; conservons son œuvre toute
entière; perfectionnons-la dans toutes ses parties
constituentes; régularisons, équilibrons, mais ne
détruisons pas, mais ne jetons pas le désordre
dans la création de Dieu.

Des considérations qui précèdent il semble suivre
que le prêtre qui est l'organe, l'expression vivante
du spiritualisme doit avoir sa place à occuper un rôle,
un rôle bien important à jouer dans la société
humaine; mais qu'il ne doit pas usurper la place, le
rôle du pouvoir civil, chargé lui spécialement du
soin des affaires temporelles, des intérêts matériels,
des intérêts de la société. Ces deux puissances,
personnifications des deux principes constitutifs de
la nature humaine, doivent se donner la main pour
pousser et diriger l'humanité dans la voie du perfec-
tionnement et de bien-être. Alors vous avez la
parole et le glaive, la raison et la force, la voix de
Dieu s'adressant à celle de l'homme, et le monde
moral faisant écho, cette fois, au sublime et harmo-
nieux concert que fait entendre le reste de la créa-
tion.

Nous voici naturellement amenés au point prin-
cipal de notre thèse; le prêtre.
Le mot prêtre vient d'un mot grec qui signifie
vieillard; c'est dire que dans l'origine des sociétés,
on attachait à l'idée de prêtre, celle de sagesse et
de vertu; qu'on voyait dans le prêtre le dépositaire
de la science et de l'expérience des temps passés, et
par conséquent le flambeau qui devait éclairer les
hommes et les peuples dans le présent, comme
guider leur marche progressive vers l'avenir. Le
prêtre, comme son nom le comportait, était en effet
le père de la société, y exerçant l'autorité, y com-
mandant le respect et la considération, dont le père
de famille jouissait dans l'intérieur de sa maison;
santé bénigne, sainteté et salutaire; respect et
considération commandés par l'affection et la
reconnaissance.

Aujourd'hui, le prêtre est un homme, (il serait
presque impropre de dire un citoyen,) qu'on relègue
et claquemure au fond du sanctuaire comme un
être dangereux à la société; et cela sous le prétexte
dérisoire que son ministère souffrirait au contact
des choses mondaines; comme s'il n'y avait rien de
saint dans l'association humaine, comme si l'origine
et la fin de la société n'étaient pas saintes, éminem-
ment saintes, et réclamant par conséquent l'action
directe et constante des mains les plus pures et les
plus saintes.

Il est vrai que, pour être conséquent, l'on a défini la
politique: science des intérêts matériels. En effet, s'il
n'y a pour les gouvernements humains d'autres ob-
jets de sollicitude que les intérêts ou le raison de vouloir
se débarrasser de l'intervention du prêtre, lui dont
lesseins sont avant tout pour les choses spirituelles;
ou le raison de vouloir étouffer cette voix incommode,
discordante, qui criait pendant que l'on par-
lerait matière; qui opposerait à ces cesse le dévoue-

ment à l'égoïsme, le sacrifice à l'ambition, la charité
à la cupidité, l'humanité à l'homme, le ciel à la
terre. Mais comme l'on a trouvé un double avantage
à rejeter ces vieilles notions cléricales pour soi, et à
les conserver pour les autres, on a laissé le champ
libre au prêtre pour tout ce qui se rattache à la morale
sauf proprement dite. Le prêtre peut tout à
son aise sermoner, damner même les petits pécheurs,
tous ceux qui se donnent à faire tort à leurs voisins.
Mais les grands pécheurs, ceux qui sacrifient à leur
vanité, à leur ambition, à leur avarice, à leur sensua-
lité, les intérêts, le bonheur des peuples entiers, le
prêtre doit avoir la bouche close à leur égard; ce
serait faire de la politique, et la politique est inter-
dite au prêtre, à cause de la sainteté de son ministère.
Encore une fois, on lui laisse son franc-parler
lorsqu'il s'agit des rapports de particulier à particu-
lier, des devoirs que les hommes ont à remplir les
uns envers les autres dans le cours des affaires ordi-
naires de la vie; mais les grands et importants
rapports sociaux des citoyens entre eux, des gouver-
nés entre les gouvernants d'un pays avec un autre,
des différents membres de la grande famille
humaine entre eux, rien de tout cela n'est du ressort
du prêtre. C'est sans doute parce que Dieu
qui s'occupe beaucoup des torts individuels, s'oc-
cupe fort peu des torts faits aux nations, à l'humani-
té entière; c'est sans doute, que les desseins
de Dieu sur l'homme se trouvent beaucoup plus
contrariés par l'oppression d'un seul être humain que
par celle de l'espèce entière, ou de quelque une des
grandes familles qui la composent.

Vit-on jamais pareille perversion, disons le mot,
perversité de la raison humaine? Il y a, peut-être,
quelque chose d'aussi étrange, c'est que le prêtre
doit la mission est divine, et par conséquent indé-
pendante du pouvoir humain, au-dessus de l'opinion
des hommes, semble prêt, en apparence, au moins,
à accepter cette condition de paria couronné de
l'aurore si vous voulez; mais aurore qui me paraît à
moi ni plus ni moins que couronne d'épine
dont on couvrit dérisoirement le front du Christ,
dont le prêtre continue la mission.

Le prêtre donc croit devoir limiter son action
aux rapports de la morale privée, comme c'est les vues
de Dieu sur l'homme pouvaient s'accomplir dans ce
sens restreint, façonner les particuliers à l'exer-
cice des vertus douces et simples de l'évangile
textuel; multiplier à cette fin les pratiques religieuses
de toutes sortes et en toutes occasions ce
que je suis certes loin de désapprouver si l'on n'a
puise pas de ce moyen; présenter dans sa propre
personne et sa propre conduite un exemple, un
modèle de toutes ces vertus bien précieuses, sans
doute; voilà bien à peu près, je pense, tout ce à
quoi le prêtre en général se croit obligé, et c'est
bien là tout ce qu'il faut faire dans la sphère d'action
qu'on lui a tracée.

Pour lui, diriger le mouvement religieux, dont
il dispose, dans des vues de progrès social et huma-
nitaire, et c'est à cela que le spiritualisme bien en-
tendu doit nécessairement conduire le prêtre; con-
siderer ce progrès même comme la fin première de
la religion ici bas, comme l'œuvre par excellence
des sociétés chrétiennes, et la voie la plus sûre pour
arriver à la patrie éternelle, une pareille pensée,
conçue dans d'autres temps ou dans d'autres lieux,
aurait été une témérité, quelque chose de pis en-
core peut-être. Je la mets dans un ouvrage de
catholicisme, sorti tout récemment de la presse:
« la mission politique de l'église est finie; elle a
« donné aux peuples modernes leurs grands,
« leurs libertés et leurs lois. » Il est vrai qu'il
ajoute: « Maintenant une tâche nouvelle s'ouvre
« devant elle, la conquête pacifique du monde par
« la science et par le dévouement. » S'il entendait
par là que l'église ne doit plus se servir de la puis-
sance matérielle ou temporelle pour poursuivre son
œuvre de christianisation jusqu'aux entrailles de la
société, nous serions d'accord.

La conséquence de tout cela, c'est que l'éducation
des prêtres a été généralement très négligée à
l'endroit de la morale publique et des sciences poli-
tiques; de sorte qu'il en est peu qui soient prépa-
rés à prendre, avec avantage, et pour la religion et
pour la société, le rôle que la nature de leur état,
selon moi, les appelle à remplir dans le grand
drame social. Combien de fois n'avez-vous pas
entendu des membres même de nos premières
institutions éducationnelles dire comme une chose
toute naturelle: nous avons été institués pour faire
des prêtres, et nous ne savons faire que des prêtres.
Dans leur bouche cela voulait dire: nous laissons
de côté tout ce qui se rapporte à la société, à l'hu-
manité, n'ayant à nous occuper que des individus et
du salut de leurs âmes. Mais, vous qui êtes les
ministres de Dieu sur la terre, comment ne vous
apercevez-vous pas que vous rapetissez la divi-
nité, si vous ne l'ajoutez pas, en donnant à en-
tendre qu'elle s'occupe aussi peu des grands intérêts
sociaux de l'humanité. Et si Dieu s'en occupe,
comme vous ne pouvez le nier; si Dieu tient dans
ses mains les ressorts du mouvement social; si
Dieu doit vouloir que les hommes en société secondent
ses vues et ses desseins, comment, vous, ses mi-
nistres, pouvez-vous rester indifférents, ou étran-
gers à ce mouvement social, et vous exempter d'in-
stituer à ses secrets les jeunes lévites que vous prépa-
rez au sacerdoce? Je le dis hautement, dans
l'ère démocratique actuelle surtout, le prêtre que
vous formez ainsi ne sera prêtre qu'à demi. Je
comprendrais ce système chez les peuples où reste
le protestantisme, dont le père de famille est à peu
près le prêtre, mais je ne le comprends pas chez
ceux où, comme chez nous, le prêtre est le su-
prême directeur des consciences.

Une autre conséquence de la position anoma-
le du prêtre dans la société, c'est que ne pouvant
exercer une action collective et publique, et par-
tant éclairée et salutaire, il exerce souvent une
action individuelle et clandestine, et partant aveugle
et nuisible, fineste à la religion et à la société. Le
prêtre, qui est par état l'homme de l'ordre par ex-
cellence, sera naturellement porté à se jeter au
travers de toutes les idées nouvelles en politique,
bonnes ou mauvaises, si, par des études convenables,
il n'a été mis en état d'en apprécier la valeur et la
portée. Lui, homme consciencieux, comment
suivrait-il dans une région inconnue? Il sera donc
pour l'ordre établi. Mais la nouvelle idée est une
de celles dont le triomphe est écrit là-haut, son op-
position ne fera qu'élever un peu plus la digue in-
épuisable opposée au torrent, et ajouter ses propres
débris à ceux des autres victimes de l'élément dé-
vastateur; tandis qu'une sage et opportune inter-
vention de sa part aurait ménagé une heureuse issue
aux flots populaires.

Vous comprenez, j'espère, que l'action que je de-

sire voir exercer par le prêtre, est une action toute
spirituelle, douce comme la lumière du jour, bénigne
comme la parole de l'évangile, désintéressée comme
la providence, noble, large, et sublime comme la
pensée de Dieu.

L'on ne m'a pas, je m'en flatte, prêté l'idée de
trainer le prêtre sur la place publique, ou de le mêler
aux disputes éphémères des partis. Et qu'on ne
comprene pas non plus que je viens ici réclamer
des privilèges et des avantages pour le prêtre; je
ne viens que lui rappeler des devoirs qu'il n'est pas
plus en son pouvoir de repousser, qu'il n'est en
celui des hommes de l'en exempter. Il tient sa mis-
sion d'en haut, et nulle puissance d'en bas ne saurait
l'abroger, ni la limiter. Cette mission se rat-
tache aux fonctions de l'âme qui est hors de l'at-
teinte de toute puissance humaine, et qui ne peut
reconnaître d'autre tribunal que celui de Dieu même.
C'est ce qui a fait les martyrs de tout
temps, et c'est ce qui en fera longtemps encore; que
dis-je? c'est ce qui en fera jusqu'à la fin des temps,
tant que subsistera notre humanité, composée d'es-
prit et de matière. Il semble que la destinée de
l'homme soit de travailler, sans relâche et sans fin à
maintenir ou à rétablir l'équilibre ou l'harmonie entre
ces deux principes constitutifs de l'humanité. Et à
mon avis, c'est au prêtre principalement, comme
organe du principe le plus noble, qu'appartient la
surveillance générale de ce grand travail, ce qui
suppose qu'il s'en rendra capable. Je ne saurais
mieux assimiler cette surveillance, quant à son
mode, et à sa nature, qu'à celle de la presse dans
son ordre. Ainsi, tandis que la presse, d'un côté,
tient la société en éveil à l'endroit des intérêts
matériels, le prêtre l'empêchera de mettre en oubli
les choses spirituelles, double phare élevé sur les
bords de la route pour en montrer la direction, et
signaler les dangers qui se trouvent à droit aussi
bien qu'à gauche.

Pour entendre au prêtre toute action sur la société
politique, il faut nier ou perdre de vue la part qu'il
a dû avoir et qu'il a eu en effet dans l'institution
primitive de la société, et qui donne la mesure et
la raison de celle qu'il doit avoir dans sa conserva-
tion et son avancement. Or, messieurs, le premier
prêtre n'est pas seulement le premier homme
qui, à la vue du sublime spectacle de la création, en
a reconnu et adoré l'auteur, et l'a fait reconnaître
et adorer à ses semblables; c'est aussi celui qui, se
recueillant en lui-même, y a entendu la voix de
Dieu, a compris autant qu'il lui était donné de le
faire, les vues et les desseins de Dieu sur l'homme,
et a entrepris de les faire comprendre aux autres
hommes; qui le premier leur a fait entendre qu'ils
n'avaient pas reçu l'intelligence qui les distingue
de la brute pour suivre uniquement, comme elle,
les grossiers instincts de la vie matérielle; qui leur
a fait comprendre qu'il avait pour l'homme une vie
spirituelle et morale, composée de devoirs envers
Dieu et envers les autres hommes; qui enfin leur
a montré que cette vie supérieure ne pouvait rem-
plir ses nobles fins avec l'homme isolé; que pour y
parvenir il fallait que les hommes se réunissent en
société, afin que, par la division du travail, l'homme
augmentât, en les perfectionnant, ses moyens d'ac-
tion contre les forces de la nature physique. En
effet, l'homme seul en présence de la nature, suffit
à peine aux exigences de la vie matérielle. On
peut donc affirmer que la société est principalement
due au spiritualisme, dont le prêtre est l'organe, la
personnification sociale, et non, comme on l'a pré-
tendu, au besoin que sentait l'homme de pouvoir
mieux et plus sûrement à ses besoins matériels.
Pour s'en convaincre, il suffit d'analyser les prin-
cipes constitutifs de l'homme matériel et sensitif.
En tant qu'être matériel l'homme tend à l'isolement
et à l'inertie; en tant qu'être sensitif, ou purement
animal, il est en guerre avec le genre hu-
main qu'il est porté à subordonner à lui, à faire ser-
vir à ses satisfactions personnelles; vous avez donc
l'isolement armé. Isolement, inertie, guerre, ce
n'est certainement pas avec cela que vous formeriez
et maintiendrez une société, qui demande l'union,
l'activité, le dévouement, le sacrifice de soi pour
l'avantage de tous. Vous aurez bien, si vous vou-
lez, un royaume de l'Afrique centrale; mais ce
n'est pas une société civile, c'est un troupeau d'hom-
mes, exploité par quelques hommes, ni plus ni moins
qu'un troupeau de bêtes.

Vous êtes donc obligés d'aller chercher l'origine
et la raison de la société dans la partie spirituelle
de l'homme, et alors tout s'explique, tout se com-
prend. Faites, laissez parler votre raison, votre
conscience, elle vous montrera d'abord un Dieu
créateur, sage, juste et bienfaisant; sage, il n'a
pu donner l'homme d'une intelligence supérieure au
milieu d'un monde vierge, sans vouloir que ce
monde fût exploré, étudié, travaillé par lui, ce qui
ne peut se faire que par la société civilisée et son
brillant cortège d'arts et de sciences; juste et bien-
faisant, il n'a pu vouloir que des créatures sensibles,
non semblables, fussent exploitées par nous; voilà
la liberté; les faisant sortir non égaux des mains de
la nature, il n'a pu vouloir non plus que nous
changions leur destinée par nos institutions
sociales; il a donc voulu que nous nous
unissions tous pour travailler à l'avantage commun,
pour en supporter également les avantages. Voilà
donc notre théorie sociale enfantée sans effort, avec
la société civilisée, la Liberté, l'Égalité, la Frater-
nité. Si l'arbre se reconnaît aux fruits, voici ce
me semble, une mère qui vous présente une fa-
mille assez recommandable.

Voilà la société telle qu'elle a dû être conçue dans
l'origine, telle qu'elle découle de l'évangile, telle
qu'on travaille à la réaire après de longs et funestes
écarts, dus à la prédominance du matérialisme et,
en plusieurs cas, à l'influence du spiritualisme exa-
géré, faux ou fourvoyé: écarts auxquels prêtres et
laïques ont participé plus ou moins. Mais n'oubli-
ons jamais que le feu sacré du spiritualisme a été
allumé par le prêtre, et que lui seul, par état
comme par devoir, saura l'entretenir au sein de la
société. Restreignons-le par l'opinion, par la loi
même, s'il le faut, dans ses saintes attributions,
mais laissons-lui la parole; mais aussi exigez de lui
qu'il remplisse en entier sa mission divine, ou plu-
tôt cessez de lui opposer vos préjugés, vos préven-
tions, et instruit par l'expérience du passé, il la
remplira bien.

Il est si vrai que c'est au spiritualisme, personni-
fié dans le prêtre, qu'est dû principalement la so-
ciété, que la première comme la plus auguste figure
qu'offre l'histoire des sociétés, c'est le prêtre. Il a
été partout le père et l'appui de la société, et lui
seul pouvait l'être, car lui seul concevait et présen-
tait un but suffisant à la société. Si l'on eût pu ré-

soudre les hommes à se constituer et à vivre en so-
ciété, à faire les sacrifices individuels qu'exige l'état
social, que les hommes dans l'état sauvage devaient
sentir plus vivement que nous,—(et on ne
pourrait en citer une preuve plus frappante que l'in-
utilité des efforts que l'on a faits jusqu'à présent
pour civiliser les peuples indigènes d'Amérique.)—
si, dis-je, on eût pu résoudre les hommes à ces sa-
crifices par la considération des intérêts matériels,
pourquoi voit-on partout les fondateurs des sociétés
faire intervenir la divinité à leur aide par le minis-
tère des prêtres? Si l'on fait jouer ce puissant mo-
bile, n'est-ce pas qu'il fallait aux hommes le senti-
ment d'une obligation morale pour être induits à
vivre en société? n'est-ce pas que l'état social ré-
pugne à la partie matérielle de l'homme? A la
Chine, il n'a fallu rien moins que le fils du soleil
pour fonder et maintenir le céleste empire, et le
chef de la religion. Dans l'Inde, on peut juger de
ce qu'a dû être le prêtre dans les commencements,
quand on voit de nos jours l'orgueil et la puissance
britanniques obligés d'y respecter une suite mon-
strueuse. En Egypte, les prêtres étaient les institu-
teurs des rois de leur vivant, et leurs juges après
la mort. La société juive fut, à l'origine, une vraie
théocratie entre les mains de ses prêtres et de ses
prophètes. L'on sait l'importance des oracles de
la Grèce, que les prêtres faisaient parler, ces prêtres
qui étaient assez puissants encore du temps de So-
crate pour faire boire la ciguë à ce premier des Sages
de la Grèce, que quelqu'un a appelé le précurseur
payen du Christ. Numa Pompilius se mit sous
l'inspiration de la déesse Egérie pour donner des
lois à la ville de Romulus, qui, lui, avait commen-
cé par l'institution des augures sans la sanction des-
quels rien ne se faisait à Rome.

Cela veut dire que les augures, qui étaient prêtres,
gouvernaient le monde jusqu'à Constantin, époque
mémorable où la puissance sacerdotale put se re-
trempir et se purifier en passant au prêtre de l'é-
vangile, à qui l'on dut la réédification de la société
européenne après la chute de l'Empire Romain et
les invasions des Barbares. Savez-vous ce qu'était
le prêtre alors? C'est M. Cousin qui n'est pas une
autorité suspecte sur ce point. « L'église
« catholique, dit-il, était l'âme et la lumière du
« moyen-âge, le bienfaiteur contre-poids de la fer-
« tilité et de la puissance, le refuge toujours, et
« quelquefois le marche-pied de la pauvreté fière
« et du mérite roturier. » Certes, voilà un rôle
politique bien prononcé, et un rôle bienfaissant en-
core, et qui plus est dans un sens tout populaire,
tout démocratique. Eh! c'est justement ce qui
fit l'influence du prêtre catholique et le rendit bien
réellement l'instituteur, le législateur, le directeur
suprême du monde civilisé jusqu'au 16e ou 17e
siècle. Et j'avouerai que pour l'intérêt de la reli-
gion et celui de la société, il fut tout cela beau-
coup trop, du moment surtout où la réforme évan-
gélisée dut s'arrêter aux limites de la société poli-
tique. Les puissances de la terre se virent me-
nacées; l'instinct de conservation, qui ne fait ja-
mais défaut à l'humanité, se réveilla de toutes parts
et il s'en suivit une puissante réaction, qui, après
avoir elle-même dépassé le but, tend évidem-
ment de nos jours à rentrer dans le bon voie.

(A continuer.)

UNE VOIX AMIE ET UN GÉNIE BIENFAISANT.—NOUS
lisons dans un article de l'Avénir du 10 courant, les
lignes:

« Le peuple du pays ne se serait peut-être ré-
« velle que devant la postérité, devant l'histoire, si
« une voix amie qu'il entendit si souvent autrefois
« dans la tempête, au milieu du danger, ne lui eût
« dit: marche, marche ne t'arrête pas au milieu de
« la course, tu n'es pas encore sauvé. Génie bien-
« faisant de la patrie que Dieu t'envoie qu'une fois aux
« peuples aveuglés par la sauter. »

Maintenant nous demandons à nos confrères
(s'ils veulent nous honorer d'une réponse) le nom
de l'heureux mortel qui possède cette voix et ce
génie?
Nous savons qu'autrefois, une voix a fait réson-
ner pendant un grand nombre d'années les échos de
notre cité devant le législateur, de ses longs discours;
le propriétaire de laquelle dite voix recevait £1000
par année. Nous savons que le propriétaire de
cette dite voix, pendant le dit grand nombre d'années,
moyennant les dits £1,000 de paye annuelle,
bravé de fortes tempêtes... vocales, et de grands
dangers... de rhume de cerveau. Mais nous avons
en la stupidité de nous laisser dire que cette dite
voix amie, juste au moment que des dangers d'une
nature et quelque peu plus sérieux que des éclats
de voix, éclataient dans cette province, que cette
dite voix amie, disons-nous, s'était éteinte tout-à-
coup, et que le génie bienfaisant avait replié ses
ailes vers un climat plus doux.

Serait-ce la même voix que nous aurions en vue,
par hasard?
Quant au génie bienfaisant, nous pensons que ce-
lui qui soufflerait une laine fiévreuse et stupide entre
deux grandes nationalités destinées à vivre sur
une même terre, au lieu de les aider à marcher de front
et être dignes l'un de l'autre, que ce génie, ne serait
qu'un génie étroit et malfaisant.

En terminant, nous prions nos confrères d'épar-
gner à leurs adversaires politiques, les titres de génie
vendu et montonné. Ces mots peuvent, dans le
style, faire un grand effet, mais nous sommes per-
suadés que nos confrères eux-mêmes, par suite de
leur libéralisme ordinaire, ne voudront pas enchaîner
exclusivement dans leur bureau l'amour de la patrie
et le désintéressement.—ECHO DES CAMPAGNES.

TEMPÉRANCE.

M. le rédacteur,
Les sociétés de tempérance étant devenues l'agent
le plus puissant pour éteindre le vice et ré-
former les mœurs, tout ce qui se rattache au
progrès, à leur succès doit toujours être lui avec in-
térêt; c'est pourquoi vous apprendrez avec plaisir
que Saint-Michel vient d'entrer dans la confédération
des trente paroisses du district de Québec qui ont
déjà secoué le joug de la pire de toutes les passions,
l'ivrognerie, au moyen de la société de la croix
d'or. M. le grand-vicair Mailloux nous a dénombré
les nombreux avantages avec cette force oratoire,
cette imagination heureuse et féconde qu'on lui
connaît, dans trois discours brillants, dont l'un a
été prononcé hier et les deux autres aujourd'hui.
A la suite de son sermon d'hier, une assemblée
s'est tenue en la salle publique, où la voix unanime
du peuple a condamné l'usage des spiritueux.
MM. Pierre Boissonault et J. Bte. Gagné, mar-
chands, Ignace McNeil et Georges Chamberland,

aubergistes, ont généreusement promis, au désir
de l'assemblée, de cesser immédiatement de ven-
dre des boissons fortes dans la paroisse, disant qu'ils
allaient arracher leurs champs à l'heure même.
Le zèle de la paroisse a été tel, qu'elle a été jusqu'à
promettre à M. Gagné de l'indemniser de la perte
qu'il souffrirait sur ses boissons. Vous recevrez
avec la présente les résolutions de l'assemblée, qui
vous feront voir que notre paroisse sait apprécier et
faire une bonne œuvre.

Aujourd'hui, monseigneur Demers, ayant béni
trois cents croix, elles ont été en grande partie dis-
tribuées.
C'était un spectacle vraiment touchant que de
voir cet évêque étranger, ce digne missionnaire ap-
peler chez nous comme par la providence, pour
rendre plus solennelle cette belle cérémonie reli-
gieuse. Tout le monde était ému, j'en ai vu même
verser des larmes. Une requête a été à l'instant
adressée aux trois branches de la législature, les
priant de substituer aux auberges des maisons de
tempérance bien réglementées pour la commodité
des voyageurs.

Evidemment, monsieur le rédacteur, nous sommes
dans la voie de la régénération sociale, autant que
dans celle des réformes politiques. Toutes deux
marchent à l'unisson et promettent au pays une ère
nouvelle et glorieuse.

B. P.
Saint-Michel, 22 janvier 1849.

Le 21 janvier 1849, à une assemblée de paroisse
tenue en la salle publique de Saint-Michel de Belle-
chasse, sous la présidence de P. Forgues, écuver,—
B. Pouliot, écuver, agissant comme secrétaire,—il
fut résolu à l'unanimité aux cris de joie de toute
l'assemblée:

1° Que l'usage des boissons fortes est non seule-
ment nuisible aux habitants du pays, sous le rap-
port hygiénique, mais qu'il tend à démolir, dé-
grader, abrutir et appauvrir l'humanité.

2° Que pour l'avantage temporel et religieux
des paroissiens de Saint-Michel, il est urgent d'em-
brasser la tempérance totale.

3° Que les marchands de boissons fortes, y
compris les aubergistes, étant une pierre d'achop-
pement contre laquelle viennent ordinairement se
briser les bonnes résolutions des hommes tempé-
rés, cette assemblée décide qu'il soit fait un appel
à leur libéralité pour qu'ils cessent un commerce
profitif de tant de maux.

4° Que toute espèce d'encouragement sera dé-
sormais refusé à ceux qui entreprendront de vendre
des liqueurs fortes en cette paroisse.

5° Que des remerciements sont dus à Messieurs
le président et secrétaire de cette assemblée pour
leur habileté dans l'exercice de leur devoir res-
pectif.

(Signé) P. FORGUES,
Président.
B. POULIOT,
Secrétaire.

(Vraie copie.)
B. POULIOT,
Secrétaire.

Arthabaska, 23 décembre 1849.

M. le rédacteur,
Le vingt du courant, les habitants des townships
d'Arthabaska, Cester et de Warwick, se sont as-
semblés en la salle publique de Saint-Norbert d'Ar-
thabaska, pour adresser aux trois branches de la
législature une requête exposant les améliorations
que le gouvernement devrait faire dans les diverses
localités, tant pour leur prospérité que celle des
townships qui les avoisinent, et en même temps
pour demander des changements dans la loi munici-
pale. Cette assemblée était nombreuse et animée.
Le révérend M. Dugay, missionnaire de
ces townships, fut unanimement appelé à la prési-
dence, et P. A. Pascaud, écuver, fut prie d'agir
comme secrétaire. M. le président, ayant exposé
très au long le but de l'assemblée, les résolutions
suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité.

1° Proposé par P. Landry, écuver, secondé par
M. Joseph Agotte, père:
Que d'humbles requêtes soient présentées aux
trois branches de la législature pour obtenir d'im-
menses réformes dans les townships qui se trouvent
dans un état stationnaire, d'abandon et de pauvreté,
par suite des vexations de tous genres exercées par
les propriétaires de terrains dans les townships.

2° Proposé par M. Jacques Camiré, secondé par
M. Ed. Paradis:
Que les bills établissant des municipalités de
comté ne répond pas aux intentions bienveillantes
du gouvernement, et que pour rendre justice à
cette section du pays, il faudrait que chaque town-
ship aurait sa municipalité séparée.

3° Proposé par Joseph Juneau, écuver, secondé
par M. Z. Leclerc:
Que les terres incultes, exposant les voisins à la
perte de partie de leur semence et à des frais de
voisinage au-dessus de leurs forces, une taxe de
deux deniers par acre soit prélevée sur toute terre
inculte, ou sur toute terre dont le propriétaire, non
résidant pas sur icelle, n'aura pas mis en cul-
ture, à ses propres frais, au moins cinq acres en su-
perficie, laquelle somme de deux deniers par acre
serait prélevée et employée par la corporation mu-
nicipale aux améliorations et chemins, routes, clô-
tures, ponts ou fossés, dans chaque township où elle
aurait été prélevée.

4° Proposé par M. Ambroise Labrière, secondé
par M. Fabien Roberge:
Que, dans l'intérêt de la jeunesse du pays, il est
urgent de réduire à quatre mois le terme de cinq
années accordées par la loi actuelle des municipa-
lités pour recouvrer la somme des taxes par elle im-
posées sur les grands propriétaires dans les townships
de l'Est.

5° Proposé par M. Julien Roberge, secondé par
M. Jérôme Paris:
Que les premiers colons dans les townships de
l'Est, après les privations de toutes sortes qu'ils ont
eu à souffrir depuis qu'ils ont commencé le défriche-
ment des belles terres de ce nouveau pays, s'a-
dressent au gouvernement afin d'obtenir des grandes
sorties pour les produits de ce sol riche qui promet
tant pour l'avenir du pays.

6° Proposé par M. Antoine Morin, secondé par
M. S. Camiré:
Que dans les seuls townships de Somerset, Stan-
fold et Arthabaska, l'exportation des alicais et du
sucre, à dépense, cette année, la somme de cinq
mille livres courant, et pour laquelle les frais de

transport ont dû excéder la somme de cinq cents livres courant, c'est-à-dire un tiers du coût probable que nécessiterait la route de Blanford à Gently.

7° Proposé par M. Edouard Paradis, secondé par M. F. Paradis : Que pour procurer une sortie avantageuse aux townships de Ham, Garthby, Stanford, Winslow et Wotton, offerts si généralement à la jeunesse canadienne par le gouvernement de cette province, une route déjà tracée soit faite entre la chapelle d'Arthabaska et la chapelle catholique d'Halifax, laquelle route mettrait ces sudsit townships en communication avec le district des Trois-Rivières.

8° Proposé par P. G. Belliveau, écuyer, secondé par M. F. Larivière : Qu'une route déjà tracée entre la chapelle d'Arthabaska et la chapelle de Somerset, serait une amélioration de la plus grande utilité.

9° Proposé par M. E. Versailles, secondé par M. A. Gagnon : Que des remerciements soient votés à M. le président et à M. le secrétaire pour leurs services rendus à cette assemblée.

M. DUGUAY, Ptre., Président. P. N. PACAUB, Secrétaire.

Sommaire des annonces nouvelles.

Elections des officiers de l'Institut Canadien. — J. B. A. Chartier. Assemblée générale de l'Institut Canadien. — J. B. A. Chartier.

CANADA.

QUÉBEC, 25 JANVIER 1849.

NOTRE CORRESPONDANCE.

Montreal, 23 janvier 1849.

Le conseil législatif a discuté et voté hier, sans amendements et sans division, la réponse au discours du trône. M. Viger avait proposé un amendement qui tendait à faire modifier le paragraphe qui a rapport à l'éducation élémentaire, mais quand le président proposa le vote sur l'amendement, le moteur lui-même se trouvant seul, ne se leva pas, et toute la réponse fut votée à l'unanimité, après quelques explications très satisfaisantes de la part de l'honorable Taché, au sujet des travaux sur les canaux.

Dans le cours de la discussion, M. McGill demanda si le gouvernement introduirait un bill pour régler l'indemnité des membres de la chambre. M. Leslie répondit que l'administration avait en effet l'intention d'introduire un pareil bill.

Retourons maintenant à la chambre. M. Lafontaine fixa au treize la deuxième lecture de son bill d'élections. Sur l'interpellation de M. Fournier, M. le commissaire des terres Price, répondit que le ministre proposerait un bill réglant la profession des arpenteurs.

M. McNab ayant fait motion pour obtenir copie de toute la correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement impérial et le gouvernement Canadien, M. Baldwin répondit qu'il ne pouvait consentir à rendre publique une correspondance purement confidentielle.

M. Papineau commença de suite son opposition haineuse et injuste. Il voulait à tout prix cette correspondance, insinuant que si elle voyait le jour, on découvrirait que ceux qui se prétendent aujourd'hui favorables au retour des exilés, ont travaillé pour les empêcher d'entrer dans le pays, tandis que d'autres que l'on blâme, sont ceux-là qui ont réellement travaillé à les ramener à la patrie. C'était dire que M. Lafontaine et ses amis s'étaient occupés à la rentrée dans le pays, de nos frères exilés, c'était insinuer un mensonge, c'était vouloir laver M. Viger de toutes les ignominies et de toutes les humiliations qu'il avait fait subir au pays; c'était entraver dans un but de vengeance et d'accumulation, une mesure que le pays reçoit avec reconnaissance. Que fait aux malheureux qui souffrent sur la terre étrangère, ce qu'on ne s'écrit réciproquement les gouvernements colonial et impérial pour leur accorder en définitive et sans rien exiger de leurs ardens desirs, la douce possession du sol natal? Sir A. McNab voulait, disait-il, connaître les motifs qui avaient engagé les deux gouvernements à permettre la rentrée dans le pays des hommes qui ont porté les armes contre le souverain, et il était d'opinion encore qu'il ne fallait pas y accéder sans restrictions et sans motifs puissants. C'était, comme on le voit, une hostilité franche à un acte de miséricorde et de politique intelligente.

M. Christie, dit qu'il s'occupait peu de la nature de la correspondance qui avait rapport à l'amnistie, qu'elle lui était parfaitement indifférente, pourvu qu'on ramenait au pays tous ceux qui avaient pris part aux événements de 1837 et 1838, par ce que leur éloignement était un acte cruel. M. Lafontaine répondit, avec un sang-froid qui lui fait honneur, aux injustes et dégoûtantes insinuations de M. Papineau. Il lui dit qu'il n'avait (parce qu'il était ministre, et que comme tel, il était lié par le serment) d'autre moyen de se défendre qu'en rappelant l'adresse de 1844, qui émanait de son administration. Il termina, en disant que, sans ses instances, M. Papineau ne siégerait probablement pas aujourd'hui dans la chambre du Canada.

N'était-ce pas, en effet, payer par l'ingratitude un acte généreux et patriotique? Qui se rappelle le noble projet de M. Lafontaine en 1843? et qui ne sait que M. Lafontaine, pour obtenir la permission de faire cesser toute procédure criminelle contre M. Papineau, avait été obligé de dire à lord Metcalfe: "Il ne faut le retour de M. Papineau ou voici ma résignation?" Tout le monde sait également (la rumeur l'a dit, dans le temps), que les hésitations de lord Metcalfe durèrent quatorze jours entiers, après lesquels quatorze jours, il céda.

Ne devait-il pas y avoir de la reconnaissance pour un pareil acte de générosité et d'abnégation personnelle? La gratitude pour M. Papineau, c'est l'injure et l'invective, les recriminations, les insinuations et les accusations sans motif, sans décence et sans vérité.

Il veut qu'une simple proclamation suffise, et qu'une loi soit parfaitement inutile. Mais il fallait lui faire aveugle de dépit pour ignorer que le pouvoir qui fait, peut briser, que l'autorité, qui permet, peut éliminer; que le gouverneur-général peut bien faire une contre-proclamation, mais que sa proclamation ne peut valoir contre la loi, excepté peut-être dans des cas extrêmes qui neissent aux pouvoirs que l'instinct de leur conservation propre et du salut de la société. Mais il y a d'autres considérations plus réelles que le moment du moins, qui nécessitent une loi d'amnistie, il y a des insurgés du Haut-Canada, dont le sang, suivant l'expression légale, ne peut être purifié que par une loi. Mais il y avait des malheureux placés dans une catégorie différente de ceux pour lesquels il veut une simple proclamation. Vouloir publier la correspondance qui a dû nécessairement surgir de leur situation légalement exceptionnelle, c'était mettre leur cause en danger, c'était pour le plaisir de nier et d'accuser, éloigner probablement pour toujours de la patrie des hommes qui désirent y entrer. Est-ce là du patriotisme?

Vouloir une simple proclamation, c'est vouloir un simple acte de merci personnelle, ou tout au moins gouvernementale. La loi est l'expression de la volonté collective du pays, elle est plus consolante, plus rassurante et moins humiliante pour l'exilé. M. Papineau, n'a-t-il pas dit "quelque part qu'il ne rentrait dans la patrie qu'après le dernier des exilés?" Il avait raison, il ne pouvait fouler un sol encore tout trempé de sang, et où il eût pu entendre la voix de l'épouse et de l'enfant, demander simultanément, l'une son époux, l'autre son père. Mais il n'a pas jugé à propos de tenir à ses promesses, et c'est, sans doute, parce que, en face de l'exilé qui pèse encore sur quelques-uns de ses frères, il sent le poids humiliant de la protection spéciale à laquelle il doit et son retour dans le pays et son retour dans la chambre, et qu'il ne croit en conséquence ne pouvoir mieux payer que par l'injure et la calomnie.

M. Papineau, dans un but de rancune personnelle, et sans doute parce que la miséricorde et la justice venaient d'hommes qu'il voudrait voir méchants pour avoir le plaisir patriotique de les blâmer, M. Papineau a cherché à mettre des entraves à cet acte de justice générale, et a voté tout naturellement avec Sir A. McNab et les autres Tories qui exprimaient sincèrement leur volonté de s'opposer à la rentrée des exilés dans le pays.

Vous ne sauriez croire l'impression pénible qu'ont produite cette conduite et cette opposition, qui auront du retentissement dans le pays et qui lui diront que chez certains hommes, l'égoïsme blessé, l'ambition personnelle et de famille, peuvent aller jusqu'à l'oubli de la justice, de l'honneur, de la miséricorde et de la raison.

Vous aimerez sans doute à connaître quelle a été la division sur une pareille question. M. Papineau et les Tories se trouvaient d'un côté, comme de raison, tant les extrêmes se touchent, et les Canadiens-français et tout le parti libéral se trouvaient de l'autre.

Pour la motion de Sir A. McNab: MM. Badgley, Brooks, Cayley, Chrysler, Gungy, McDonald de Kingston, McNab, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood de Brockville, Sherwood de Toronto, Smith de Frontenac, Stevenson. — 18.

Contre: MM. Armstrong, Baldwin, Beaubien, Bell, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Cartier, Cauchon, Christie, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Drummond, Egan, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hinks, Holmes, Jobin, Johnson, Lafontaine, Latour, McEwen, McFarland de Glengarry, Marquis, McFarland, Merritt, Methot, Montgenais, Morrison, Nelson, Nottman, Polette, Price, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Smith de Wentworth, Taché, Thompson, Viger, Watts, Wettenhall. — 47.

Je vous ai parlé de l'amnistie; voici maintenant venir la discussion sur l'adresse. Cette discussion s'est ouverte hier soir, assez tard, par un discours de M. Dumas qui a proposé le projet de réponse, et qui a été suivi de M. Wettenhall, le secondeur de la proposition. Puis est venu M. Prince qui a débatté pendant environ trois quarts d'heure contre l'administration, et qui a fini par blâmer Son Excellence d'avoir lu en français le discours du Trône. Puis enfin est venu M. Papineau qui a assailli trois heures durant près le ministère, la chambre et la presse de ses injures contre elle et son dire, et comme il en a dit dans trois de ses quatre mémorables manifestes. Comme l'heure est avancée, je ne pourrai que vous mettre très peu au fait de cette interminable diatribe, où il a parlé de toutes choses excepté de la lettre de M. Chartier. Je vous en écrirai plus au long dans ma prochaine lettre; mais je dois me presser de vous informer que le Journal de Québec a subi la pression de sa machine qui agitait avec convulsion. Tout son système subissait de pénibles contractions. La colère était dans ses yeux et la haine dans son cœur. J'étais curieux de voir comment la presse, et le Journal en particulier, sortiraient de ce terrible trépanement, et de l'étreinte du marteau impitoyable. Je vous assure que cette puissance, ce levier de l'opinion n'en a pas été sensiblement entamé. La presse est sortie glorieuse et victorieuse des coups de l'homme qui ne veut la détruire que parce qu'il en sent l'immense influence, que parce qu'il sent incessamment le choc électrique de cette foudre qui brise les instruments mauvais et dangereux.

Il n'y a pas que la presse qui ait subi les pressions de sa machine et le contrecoup de ces convulsions intérieures. Toute la représentation est avilie, dégradée... L'insulte ne restera pas sans réponse probablement; et celui qui dit: "Moi je suis seul honnête, indépendant, franc et consciencieux, tous les autres sont soudoyés, vils, mercenaires, corrompus et lâches"; celui qui ne trouve rien de bon que lui dans le pays, personne d'intelligent que lui, personne d'honnête que lui; qui se plaint qu'on l'insulte et qu'on le calomnie, et qui prodigue le mensonge, l'insulte et le outrage à ses adversaires, celui-là mérite-t-il la confiance de ses concitoyens? M. Papineau a dit, en termes bien doux, qu'il n'était pas de l'opinion de M. Prince, qui trouvait odieux que le gouverneur-général parlât en français à l'ouverture de la session. C'est le seul acte de l'administration qu'il ait loué. Encore n'est-il évident que sa louange s'adressait (l'on peut peut-être deviner pour quel motif) à la personne du gouverneur-général et non à son administration. Du reste, tous les actes de l'administration ont été marqués au coin de l'iniquité, de la duplicité et de l'injustice. Il a fait des éloges accablants de M. Viger et du ministère dont il faisait partie. Il dit que les ministères libéraux étaient mauvais, et les ministères Tories bons. Il a évidemment cherché à flatter et à attirer à lui les hommes odieux que le pays a repoussés du pouvoir avec colère et justice. Avec quelle complaisance n'a-t-il pas déroulé tous les maux de l'Union et parlé de tous les articles des gazettes, articles qui ont toujours été, suivant lui, le fait des ministères. N'a-t-il pas aussi parlé du commerce? Mais il l'a fait d'une manière si ridicule et si compromettante, qu'il a fait rire tout le monde de pitié.

MM. Christie et Latour se sont levés pour secondar le premier amendement de M. Papineau; l'honneur en est resté à M. Latour qui, comme on le sait, avait dit dans l'une de ses correspondances au Canadien, que si l'administration touchait à la question seigneuriale, ce qu'il y avait à faire, c'était de se jeter dans les bras de Papineau. Il a obéi à sa suggestion, en déclarant qu'il ne pouvait s'empêcher dans le moment de renouer son projet contre l'Union. Mais il a eu soin d'ajouter, contrairement à M. Papineau, qu'il reposait pleine et entière confiance dans l'administration. Je ne veux pas discuter la logique d'une pareille conduite, je me contente de constater des faits. N'est-il pas étrange et désoyant tout à la fois qu'il se trouve toujours deux noms, et peut-être trois dans la chambre, à côté de ceux des ennemis du pays. Apparaissant, c'étaient ceux de MM. Viger, Papineau et DeBlouy, aujourd'hui, ce sont ceux de Messieurs Papineau et Latour. Je rends cette justice au dernier, qu'il a obéi à un meilleur sentiment que le premier; mais il est déplorable qu'il n'ait pas compris toute la portée de son vote qui, malgré qu'il proteste énergiquement du contraire, est une désapprobation des actes du ministère.

D'ailleurs les résolutions de M. Papineau ne disent pas, tant s'en faut, ce que veut dire M. Latour; c'est un pot pourri ou se trouve toutes sortes de choses, excepté ce qui doit s'y trouver. La rédaction, comme le disait M. P., en est déplorablement vicieuse de forme et de fond. C'était bien la

peine de déprimer et de chercher à avilir la presse; vous verrez ces amendements et vous les jugerez comme moi, je n'en doute pas. L'un de ces amendements comporte de la part du gouvernement Canadien une approbation et une glorification de tous les mouvements révolutionnaires de l'avenir moral. Quelle ridicule proposition!

La discussion, close hier soir à minuit, se continue ce soir. M. Lafontaine doit répondre; M. Papineau s'est réservé la réplique; c'est dire qu'il répètera trois ou quatre heures durant son discours d'hier, avec de bien faibles variantes.

Qui votera avec M. Papineau, me demanderez-vous? M. Latour, M. Christie, un inconnu absent, peut-être! Les Tories applaudiront à notre division, quelque mesquine et partielle qu'elle soit; mais ils ne pourront jamais consentir à appuyer les idées ultra-démocratiques que contiennent les amendements de M. Papineau, ou bien le monde est renversé, et plus que jamais les extrêmes se touchent. Quant à M. Christie, c'est une autre affaire, lui, peut se tenir indistinctement au milieu et aux deux extrêmes. De sorte donc que, dans tous les cas, la guerre de M. Papineau ne pourra être que très peu considérable. Mais attendons.

La Gazette des Trois-Rivières a tenu, par un de ses articles, à jeter dans le public de mauvaises impressions au sujet de la partie du bill de judicature qui a rapport au district des Trois-Rivières. Je m'arrêterai un peu sur cette question dans ma prochaine lettre.

Au moment où nous mettons sous presse, une foule innumérable portant pavillons en tête, se porte vers l'hôtel de l'ancien Parlement, où se tient une assemblée des citoyens de Québec favorables au chemin de fer projeté entre Halifax et Québec, afin de délibérer sur la convenance de demander à la législature provinciale de prêter son appui à cette entreprise importante.

Nous prenons la liberté d'appeler l'attention des messieurs du clergé et des citoyens en général, sur la publication de l'Almanach métropolitain, qui est maintenant à vendre en cette ville. Cet ouvrage, rédigé par un des prêtres de l'archevêché, contient les renseignements les plus intéressants sur les établissements religieux de tous les diocèses de l'Amérique britannique du nord. Ces renseignements et les listes ecclésiastiques qu'il renferme, ayant été fournis au rédacteur par les évêques de chacun de ces diocèses et par les chefs des maisons religieuses, ne peuvent manquer d'être exacts et corrects en tout.

Le Canadien nous demande la justice de dire que les articles dont il est question dans l'extrait que nous avons donné mardi d'une correspondance publiée dans la Minerve, sont de la plume de M. Aubin, et non de celle de M. Chauveau.

Nous croyons devoir rappeler à la mémoire de nos lecteurs, que c'est ce soir qu'a lieu la lecture de M. l'abbé Langevin, sur le sujet suivant: "De l'histoire de Québec sous la domination française," dans la grande salle de l'ancien hôtel du Parlement.

Vendredi dernier, dans la soirée, deux hommes étant près du pont Dorchester, entendirent des cris de détresse qui leur paraissaient venir de la direction du chantier de M. Jeffery. S'étant rendus à l'endroit d'où venaient ces cris, ils y trouvèrent un homme ivre, étendu sur la neige, ayant les pieds et les mains gelés et faisant de vains efforts pour se lever. Il parait que ce malheureux, que l'on nomme Portugais, avait perdu son chemin, et qu'il s'était machinalement porté dans ce lieu isolé, où il aurait infailliblement péri sans le passage de ceux que le hasard envoya à son secours.

Le Conseil de ville, à sa séance de vendredi dernier, a décidé que la corporation ne devra point payer pour les becs de gaz que la compagnie ne peut allumer régulièrement.

£300 ont été votés pour plancheier le marché St. Paul.

Les salaires de l'inspecteur des chemins a été réduit à £200 et celui de son assistant à £150.

L'emploi d'inspecteur des grèves sera retranché à partir du 28 juin prochain.

Les revenus des marchés et du quai St. Paul seront vendus à l'enchère le 1er Mai prochain.

La salaire du maire a été fixé à £100 pour l'année prochaine.

Il a été ensuite soumis un rapport du comité des marchés recommandant l'établissement d'un marché au Cul de Sac selon les plans fournis par M. G. Arnold.

A. M. le rédacteur du Canadien.

Monsieur, D'ici à huit jours je satisferai votre curiosité en publiant par des affidavits de personnes respectables, que la résolution projetée censurant M. Papineau, n'a pas été lue ni proposée à l'assemblée de Bellechasse de juin dernier. Ma mémoire me sert si bien que je n'hésite pas à affirmer qu'en prononçant mon discours à cette assemblée, je n'ai fait lecture d'aucunes résolutions.

J'aime à croire, Monsieur, que votre méprise a pu être causée par mon discours même, dans lequel je me prononçai fortement contre M. Papineau, et contre "la réforme électorale basée sur le chiffre de la population," pour des raisons qu'il serait inutile de répéter ici.

Vous comprendrez, j'espère, puisque vous étiez présent à l'assemblée, qu'au lieu de retirer la résolution qui avait trait à M. Papineau, j'observai à l'assemblée que "j'avais eu l'intention de proposer une résolution contre ce Monsieur, mais que je ne ferai pas une telle proposition, afin de ne pas faire de division; que l'objet principal était d'obtenir un vote de confiance dans l'administration; que quant à ce qui était relatif à M. Papineau, le temps déciderait qui, de lui ou de ses adversaires, avait raison."

Je ne nie pas que les résolutions projetées par moi, aient été vues à Québec avant l'assemblée; et en les communiquant à des hommes sages, expérimentés, à des amis du pays éprouvés, je croyais faire un acte de prudence que je n'ai pas lieu de regretter, et que je ferai toujours en pareilles circonstances. Rien ne fut changé à ces résolutions qui ne furent modifiées plus tard que par un comité composé de Périte de Saint-Gervais.

Maintenant, Monsieur, je vous dirai avec franchise pourquoi je ne donnai pas suite à mon projet de proposer une résolution contre M. Papineau; c'est que je comprenais, ainsi que mes amis, qu'ayant obtenu de l'assemblée un vote de confiance dans l'administration, cela comportait une censure suffisante contre M. Papineau. N'en faites-vous pas la remarque? Ne dites-vous pas alors que ce vote serait assez sensible à M. Papineau pour qu'il ne fut pas nécessaire d'en dire davantage; — que M. Papineau était encore à ménager, etc.

Vous conduites gentille, vous égards et votre déférence pour l'assemblée, l'impartialité dont vous faites preuve en louant et blâmant M. Papineau, (dans ce qu'il devait être loué comme dans ce qu'il devait être blâmé), me donne la confiance que vous serez assez véridique pour ne pas nier des faits aussi palpables que ceux que je viens de citer. Toutes les résolutions passées à l'assemblée ont pris naissance dans ma bouche, et non dans ma "bouche," comme une erreur typographique me l'a fait dire, de sorte que le "ceux" y a participé également, n'en doutez pas.

Merci, Monsieur, pour votre compliment sur mon "zèle" et mon "activité." Je vous prie de croire, cependant, que ce zèle, cette activité, n'ont jamais jusqu'à me porter à dire des faussetés dans les journaux, surtout en les appuyant des noms respectables qui figurent comme officiers de l'assemblée dernièrement tenue à Saint-Gervais. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre serviteur. B. POULIOT.

CANADA.

DU GOUVERNEMENT DE LA COLONIE PAR ELLE-MÊME; OU DE L'INTERVENTION IMPÉRIALE. [Traduit du London Atlas.]

"Le parlement canadien est sur le point d'être appelé à une session où vont lui être soumises des questions d'une importance vitale pour la colonie. Le parti libéral, maintenant au pouvoir, y fut porté sur les promesses expresses ou entendues de faire disparaître les nombreux griefs dont les colons pensaient avoir droit de se plaindre. Nous devons par conséquent nous attendre à ce que, guidé soit par les réclamations du parti, soit par ses sentiments patriotiques, le cabinet libéral qui en-tourait maintenant Lord Elgin, soumettra à la législature aussitôt après sa réunion, une partie des nombreuses réformes réclamées par l'état actuel de la colonie, et en harmonie avec les exigences d'une stricte justice.

"Nous n'avons pas à nous occuper du mérite des mesures que présentera probablement le cabinet provincial, mais nous devons considérer froidement, sans passion, la marche que devra suivre le parlement impérial dans le conflit politique auquel donnera lieu la discussion de ces mesures. Les circonstances toutes particulières jointes aux progrès des événements tant dans le nouveau que dans l'ancien monde, demandent la plus grande circonspection dans nos rapports avec la plus importante de nos colonies, et exigent qu'une juste ligne de démarcation soit tirée entre ce qui concerne les intérêts impériaux et ce qui est d'un intérêt purement local. Le Canada est mieux préparé que jamais à apprécier les mauvaises conséquences d'une intervention inutile, et à ressentir l'odieuse d'une persistance vexatoire à la maintenir. Tout ce qui est nécessaire pour prévenir une collision entre la colonie et la mère-patrie, est que le gouvernement impérial ne dépasse pas les bornes de son devoir, qu'il respecte les privilèges des colons en se montrant jaloux de conserver les siens, ligne de conduite à laquelle il doit avoir d'autant moins d'objection qu'elle n'est incompatible ni avec ses droits ni avec sa dignité.

"Afin de mieux saisir ce que l'on doit attendre du gouvernement impérial dans les questions politiques qui vont surgir en Canada, jetons un coup d'œil sur les positions relatives de la colonie et de la mère-patrie. Entre elles il y a deux espèces de droits, l'une comprenant ceux qui ont été accordés à la province, l'autre ceux réservés aux autorités impériales. Pour ce qui est de la dernière, on pourrait se demander s'il n'en est pas qui ont été réservés qui n'auraient dû être accordés; mais quant à la première nul doute que ces droits aient été franchement et entièrement concédés aux colons. Nous ne devons désirer retenir aucun contrôle sur ce que nous avons une fois abandonné. Nous ne devons pas plus nous permettre d'attenter aux droits que nous avons une fois accordés aux habitants des colonies, que souffrir qu'ils violent ceux réservés par la mère-patrie. C'est plus maintenant le temps de discuter la convenance ou l'inconvenance des concessions qui ont été faites. Elles ont été faites après mûre délibération, notre premier devoir est d'y tenir.

"Une des concessions les plus importantes que l'on ait faites au Canada, est celle de se gouverner lui-même. Si les refus constants que l'on a toujours opposés à cette demande n'ont pas été la cause première de l'insurrection, ils lui ont donné toute son importance; et son octroi, si non le résultat immédiat de la rébellion, fut au moins la première des importantes mesures qui l'ont suivie. Ce qu'elle comprenait était qu'à l'avenir les affaires purement canadiennes, seraient entièrement réglées par une administration canadienne. La difficulté à toujours été dans sa mise en pratique, d'observer la ligne de démarcation entre la prérogative impériale et locale. Plus d'une fois le gouvernement impérial s'en est écarté de manière à faire soupçonner aux Canadiens une intention chez lui de recourir, si possible, au système rejeté en 1837-38. Et c'est un malheur à déplorer puisqu'il tend à accréditer le soupçon d'un antagonisme continu entre le bureau des colonies et le gouvernement colonial.

"N'oublions pas qu'un changement considérable dans les rapports des autorités impériales et du Canada, fut le résultat de l'octroi fait à la colonie du principe du gouvernement responsable. Avant que la responsabilité du gouvernement local au peuple de la colonie fut reconnue, il était simplement responsable au bureau des colonies, ou en d'autres mots au ministère impérial qui, lui-même, avait à répondre au Parlement de la manière dont il administrait ce poste avancé de l'empire. Tant que dura cet état de chose, le gouvernement local n'était qu'un instrument avec lequel le gouvernement impérial administrait les affaires de la colonie. Le gouverneur n'était que le représentant et l'agent du cabinet en Angleterre, et il devait nécessairement, ainsi que les autorités avec lesquelles il agit, faire ce qu'aurait fait le cabinet impérial s'il eût été présent dans la colonie. Tout ce système était basé sur le principe d'exclure les Canadiens d'un contrôle direct sur les affaires dans lesquelles ils étaient principalement si non uniquement intéressés. Il était évident qu'un semblable principe ne pouvait être maintenu qu'aussi longtemps que le parti qui l'affectait serait trop faible pour y résister. Il fut fait maintenu jusqu'à ce que les Canadiens devinssent trop forts pour en souffrir plus longtemps l'application.

"Les relations du gouvernement de la colonie avec le gouvernement impérial ont changé avec les changements apportés dans celles de ce dernier avec la colonie. Le gouvernement impérial n'a plus le seul et entier contrôle sur les affaires locales, et le gouvernement colonial, quant à elles, n'est plus dans l'attitude de son représentant. Ainsi donc le gouvernement de la colonie est entièrement indépendant pour tout ce qui a rapport aux affaires locales. Le gouvernement ainsi représenté se compose de la souveraineté ou de son représentant et des deux branches de la législature. Remarquons alors que le gouverneur ne doit pas être plus longtemps le représentant du cabinet qui le nomme, mais celui de sa souveraineté. Il doit agir comme agent de la reine elle-même, si elle était en Canada. Elle gouvernerait par et avec l'avis de son cabinet canadien. Il devrait donc faire de même dans tout ce qui est d'un intérêt purement canadien, suivre l'avis non du gouvernement de la Reine en Angleterre, et du gouvernement de la Reine en Canada. Sa responsabilité envers les autorités impériales est donc maintenant, qu'après l'exécution fidèle de son devoir, non comme délégué ou agent du cabinet impérial, mais comme représentant de sa souveraineté. Gouvernant par l'entremise d'un parti, il ne devrait jamais s'abaisser jusqu'à devenir partisan. S'entourant d'adviseurs honorés de la confiance du peuple, il devrait coopérer honnêtement avec eux jusqu'à ce qu'ils eussent perdu cette confiance, et alors il devrait les décharger de leurs offices. Surtout il devrait prendre soin de ne pas attirer sur le gouverne-

ment impérial l'odieuse d'une intervention inutile dans des matières où il n'a évidemment rien à faire. En un mot, son gouvernement devrait être une copie fidèle du gouvernement de la Reine en Angleterre, une copie tant dans l'exercice de ses fonctions que dans les changements auxquels il pourrait être exposé.

"La responsabilité du gouvernement colonial devrait être entière et complète à quelque pouvoir qu'elle appartienne. Il devrait être entièrement responsable au peuple du Canada, soit au ministère impérial. S'il peut excuser sa mauvaise conduite sur les exigences de l'un ou de l'autre, on ne doit pas s'attendre à ce qu'il remplisse ses devoirs. Sa responsabilité au peuple du Canada se trouve affaiblie par une intervention inutile des autorités impériales, et les habitants de la colonie sont ainsi plus ou moins privés des garanties d'un bon gouvernement. Rien n'est plus incompatible avec une administration honnête et forme des affaires de la province, que de tenir en théorie le cabinet provincial responsable à une autorité, tandis qu'en pratique il est responsable à une autre.

"Mais il est une autre considération très importante qui devrait engager le gouvernement impérial à laisser aux autorités dans la province une administration aussi entière que possible de leurs affaires domestiques, savoir la mauvaise politique pour ne point dire les dangers de s'embarrasser dans quelque conflit de la politique canadienne. Sa tâche est déjà assez difficile à remplir, assez onéreuse lorsqu'il se renferme dans les strictes bornes de son devoir, et il ne devrait pas avoir l'imprudence d'y ajouter le poids des embarras naissant nécessairement des difficultés qu'on a surmonté les partis dans la colonie. Les Canadiens sont jusqu'à un certain point jaloux de leur droit de se gouverner eux-mêmes. Ils ont été agités tant qu'on leur a refusé, maintenant qu'on leur a accordé, que le principe en est reconnu, ils ne consentiront jamais à retourner à la domination malencontreuse du bureau des colonies. Mais ce n'est pas seulement pour éviter les dangers qu'attendent indubitablement le Gouvernement Britannique dans toute espèce de réaction de ce côté qu'il devrait se garder soigneusement de se mêler aux luttes des partis dans la colonie. En supposant même que les Canadiens fussent disposés à se départir du privilège à eux acquis et de permettre au gouvernement de la mère-patrie d'exiger la responsabilité de l'administration provinciale, ce dernier devrait refuser une aussi dangereuse prérogative. Les partis politiques sont fortement exaltés en Canada, et les haines qui les animent par fois sont souvent en contradiction avec l'insignifiance de leurs réclamations. Le gouvernement impérial ne pourrait donc retirer aucun avantage, mais loin de le beaucoup de maux en attirant sur lui en tout ou en partie les animosités que suscitent entre les colons les contentions politiques. Sa politique devrait tendre à concilier tous les sujets canadiens de Sa Majesté; ce à quoi il ne pourra jamais parvenir, si, sans raison ni nécessité, il se met en opposition directe et s'oppose à une partie, résultat inévitablement si se mêle aux partis politiques de la colonie. Car il ne peut se mêler à aucun d'eux sans prendre fait et cause pour l'un ou pour l'autre. Et son alliance avec l'un lui fait un ennemi de l'autre et le met en hostilité avec lui. D'où il suit que par cette intervention le gouvernement impérial sera dans une constante inimitié avec une moitié du peuple canadien. Si l'on veut conserver la dépendance du Canada et sa connexion avec la mère-patrie, qu'on laisse les Canadiens régler entre eux leurs différends au sujet de leurs propres affaires. Qu'on les laisse porter sur eux-mêmes les animosités qui naissent des contentions de partis, et qu'on prenne soin que le colon ne puisse jamais identifier avec le gouvernement impérial ni ses triomphes ni ses défaites. Une ligne de conduite opposée ne tarderait pas à susciter des malheurs que l'empire n'aurait à déplorer.

"Nous voyons donc que l'intervention du gouvernement impérial dans les affaires de la colonie, est dangereuse non seulement en ce qu'elle serait une réaction à laquelle les colons ne se soumettraient pas, mais en ce qu'elle pourrait entraîner avec elle de dangereuses conséquences; il serait impolitique d'y recourir, en supposant même que les colons s'y soumettraient. Les considérations que nous soumettons à nos lecteurs ne sont pas intempêtes. La colonie sera bientôt agitée par la discussion de mesures d'une grande importance, mais d'un intérêt purement local; et il est bon que le public connaisse la ligne de conduite qu'il importe au gouvernement impérial de suivre dans cette circonstance. Il a accordé aux habitants des colonies le gouvernement responsable. Si cette concession signifie quelque chose, ils ont acquis le droit de régler exclusivement leurs affaires domestiques, et ce n'est qu'un respectant ce droit que la mère-patrie peut espérer posséder l'affection de la colonie, et la retenir sous sa domination."

Institut canadien de Québec.

Cours populaire de Lectures pour l'année 1848-49. Février 1er—9e Lecture: De la lumière, de ses lois et de ses propriétés, par M. C. Baillairgé. 8—10e Lecture: De l'histoire du tabac &c., (Suite.) par J. Painchaud, écuyer, M. D. 15—11e Lecture: Des magnificences de la création &c., (suite.) par M. N. Aubin. (Expérience.) 22—12e Lecture: Études historiques sur la conquête de l'Angleterre, par les Normands, ses causes et ses suites, par F. R. Angers, écuyer. Mars 1er—13e Lecture: Du progrès des idées politiques, par Téléphore Fournier, écuyer. 8—14e Lecture: De la lumière, de ses lois et de ses propriétés (Suite.) par M. C. Baillairgé. 15—15e Lecture: De l'hygiène par J. Painchaud, écuyer, M. D. 22—16e Lecture: Des climats et de leur influence sur la stature, la santé, le caractère, les mœurs &c. des individus, par J. E. Landry, écuyer, M. D. 29—17e Lecture: De la jeunesse Canadienne, de ses besoins et de son avenir, par Aurèle Plamondon, écuyer. Avril 12—18e Lecture: De l'étude de l'histoire, par J. B. A. Chartier, écuyer. 19—19 Lecture: De l'histoire des premiers établissements des Européens dans le Nouveau-Monde, par J. C. Taché, écuyer. 26—20e Lecture: De la jeunesse Canadienne &c. (Suite) par Aurèle Plamondon, écuyer. Mai 3—21 Lecture: Du catholicisme dans ses rapports avec l'état moral et matériel des sociétés, par le Rév. Louis Frois. 10—22e dernière Lecture: Un coup d'œil sur l'histoire, l'état actuel et l'avenir des populations d'origine française de l'Amérique Septentrionale, par P. J. O. Chauveau, écuyer, M. P. P.

Toutes ces lectures commenceront à sept heures et demie du soir et auront lieu dans la grande Salle de l'ancien Hôtel du Parlement. L'Institut Canadien déclare ne pas être responsable des opinions qui seront émises par les lecteurs.

J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

ERRATA.

Dans la réclamation de M. Pouliot, publiée dans le N° 21 du Journal, à la 13e et 14e ligne, au lieu de "S'il y avait en Canada un comté de Bellechasse autre que celui" etc., lisez: "S'il y avait en Canada un autre comté de Bellechasse que celui," etc.

Au commencement du 2e paragraphe, au lieu de "Procès-verbal des procès," lisez: "Procès-verbal de l'Assemblée," et à l'avant-dernière ligne, lisez "Boyle" au lieu de "bouche."

M. le rédacteur, Je prends la liberté de me servir de la voie de votre journal pour être connu au public, et aux membres de la Société St. Jean-Baptiste...

Requisition de plusieurs membres de la section St. Jean. Attendu que les percepteurs de la section St. Jean, Société St. Jean-Baptiste, ne peuvent rendre compte de l'argent par eux reçu des contributions...

Je suis aussi bien aise de prévenir le public et les associés de la St. Jean-Baptiste plus particulièrement, que le docteur R. a été élu à ses ans qui j'ai admis les comptes comme correctes.

GUÉRISON D'UN Rhumatisme chronique de 8 années.

Lisez le témoignage d'un honnête homme. Docteur Wright, J'ai désiré depuis longtemps vous écrire sur les avantages qui résultent de l'usage de vos Pilules indiennes végétales...

Dans l'automne de 1841, l'on me détermina à les essayer, et, avant l'emploi d'une boîte, le succès m'encouragea à continuer, ce que je fis jusqu'à la douzième boîte, me reposant par intervalles et repris du même mal, à y a voir recours.

Je dirai que, pendant quatre ans, je n'ai pris la nourriture qu'un homme en santé prendrait en quatre mois. Les vivres me fesaient pellet qu'aurait produit le charbon brûlant sur l'estomac.

Je vous être court autant que possible, et termine par dire que l'âge seul m'empêche de me livrer au travail. Mon appétit a été bon depuis, et je jouis pleinement du repos des nuits.

Je demeure au township de Moore, dans le comté de Northampton, état de Pennsylvanie, suis agriculteur, âgé de 74 ans; et quoique vous m'êtes inconnu, je conçois que vous êtes le plus grand bienfaiteur que la terre m'ait fait connaître.

A vendre, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES et JOHN MUSSON, droguistes, Haute-Ville, Québec, 4 janvier 1849.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. ÉLECTIONS DES OFFICIERS, ETC.

CONFORMÉMENT à l'acte d'incorporation de l'Institut Canadien de Québec, l'Assemblée Générale des membres pour le choix des Officiers et des Membres du Bureau de Direction, se tiendra LE CINQ FÉVRIER prochain, à SEPT heures P. M., précédées, en la Salle de l'Institut, la considération du rapport annuel et d'affaires importantes seront soumise aux membres.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

se tiendra SAMEDI prochain, le 27 courant, à SEPT heures précises, en la Salle de l'Institut, une Assemblée Générale des membres pour la considération d'affaires importantes.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste.

MM. LES commissaires nommés pour l'érection d'un presbytère dans la paroisse du Cap-Saint-Jacques, acceptent des propositions cachetées pour voir les plans et devis, s'adresser à Messieurs J. MONTAGNE, curé de la dite paroisse.

A LOUER, UNE place dans un bano de Notre-Dame, situé dans le premier jubé des orgues, avec vue libre dans le chœur.

S'adresser à ce bureau, 21 janvier 1849.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. HUITIÈME LECTURE DU COURS POPULAIRE DE LECTURES POUR L'HIVER 1848-49.

JEUDI le vingt-cinquième jour de Janvier courant, à SEPT heures et DEMIE P. M., le Révé. M. J. LANGEVIN prononcera un discours sur le sujet suivant: De l'histoire de Québec sous la domination française, dans la grande salle de l'ancien Hôtel du Parlement.

Par ordre du Comité, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Québec, 22 janvier 1849.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC. EN BANQUEROUTE. FRANÇOIS BUTEAU, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand, commission émanée par JOSEPH-ANDRÉ TASCHEAU, etc.

PROVINCE DU CANADA, District de Québec. DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE. DANS L'AFFAIRE DE JOHN McCLEURE MUCKLE, de la cité de Québec, dans le district de Québec, marchand, banqueroutier.

PROVINCE DU CANADA, District de Québec. DANS LA COUR DES BANQUEROUTES. Dans l'affaire de JAMES TIBBITTS, Banqueroutier.

DU BAR ROSS, ALEX. PROVAN, Syndics.

CURIOSITÉ RARE. MONSIEUR RIVERIN de la Malbois, vient de s'acquiescer récemment divers mets à Marbourg, près de Saqueville, au de ces poissons qui est le tyran des mers, et la terreur des matelots naufragés.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ. LA GOLETTE "Sea Boat", ci-devant naviguée par le Capitaine Sauvage, cette golette est bâtie depuis 2 ans, et est en très bon ordre, elle a un jeu de voiles, deux chaînes, deux ancres, une chaloupe, cambuse, ustensiles de cuisine, etc.

MAISON A LOUER. DEUX maisons neuves à trois étages sur la rue Saint-Nicolas, au Palais, en face de M. Bellanger, fermier, ces maisons sont avantageusement situées pour le commerce d'épicerie ou de marchandises sèches.

Le docteur JONES, CHIRURGIEN-DENTISTE, informe respectueusement le public qu'il a transporté son bureau au No. 57, rue ST. JEAN, en face de M. Bellanger, et est en honneur de l'y avoir appelé "Le Trou de Bérthier" et peut être visité en s'adressant sur les lieux à M. CHARLES FOURET, navigateur.

ALMANACH METROPOLITAIN DE QUÉBEC DE 1849. (Grand in-12, de 108 pages.)

CONTENANT la liste de clergé des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-ouest, Charlotte-town, Frédéricton, Halifax, Arichat, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses; AÜSSI: L'épiscopat de France et des États-Unis.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Bons de Terre. (Land Scripts.) ON désire en acheter pour plusieurs centaines de louis, en payant les plus hauts prix.

Aux Pilotes et Marins. ON donne avis qu'à commencer du printemps prochain, les lumières (Phare) sur l'île Verte, sur l'île Rouge et sur l'île Robert, seront visibles depuis le 10 Avril jusqu'au 10 de Décembre inclusivement chaque année.

A louer. LES bas de la maison No. 4, rue Hallimand, près de la cour.

MONSIEUR FRANÇOIS VEZINA est chargé de recueillir les souscriptions des Membres de l'Institut Canadien de Québec. Tous ceux qui veulent user de leur droit de voter aux prochaines élections de officiars sont priés d'observer que la souscription annuelle doit être payée avant le mois de Février.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Québec, 16 janvier 1849.

LA PROFESSION MÉDICALE à des termes libéraux. J. B. S. BINE, Directeur.

ACADEMIE de dans de M. GOODMAN, est ouverte pour la saison, dans les BATHES de Mme. CLOUET, au-dessus de la Librairie de MM. Côté et Cie, près l'Archevêché.

Québec, 21 novembre 1848.

A LOUER, Ce superbe établissement appartenant au soussigné et occupé par lui-même comme hôtelier, situé en la paroisse Saint-Roch de Québec, Rue des Fossés.

Par ordre, LOUIS REAUME.

Québec, 2 janvier 1849.

SOCIÉTÉ DAGRICULTURE DU COMTE DE RIMOUSKI, No. 1.

Le prochain concours de la société d'agriculture aura lieu à la salle publique de l'Église Verte, MARDI, 27 FÉVRIER prochain, à DIX heures du matin, et le Comité de Régie offre de décerner les prix suivants, savoir:

Par ordre, CHS. T. DUBÉ, Secrétaire.

Ille Verte, 26 décembre 1848.

SOCIÉTÉ DAGRICULTURE DE COMTÉ, POUR LE COMTE DE DORCHESTER.

Le comité de régie de la dite Société a une habitude de PRODUITS DAGRICULTURE, MANUFACTURES DOMESTIQUES, etc., etc., qui aura lieu en la paroisse de Saint-André, près de l'Église, MÉRREDI, le QUATORZE de février 1849, à DIX heures du matin, offre d'accorder les prix suivants, savoir:

Par ordre, A. JOSEPH.

Pilules de Holloway.

CETTE INESTIMABLE MÉDECINE étant composée d'Herbes Médicinales, ne contient ni mercure, ni aucune autre substance délétère.

LES PLUS AFFLIGÉS ne doivent pas s'abandonner au désespoir, mais qu'ils fassent une épreuve convaincante des puissants effets de cette Médecine Extraordinaire et ils auront bientôt recouvré le bonheur de jouir d'une bonne santé!

ON NE DOIT PAS PERDRE DE TEMPS à faire usage de ce remède pour toutes les maladies suivantes: LES FIÈVRES intermittentes, Le Déclinement des femmes, Les Fièvres de toutes espèces, La Goutte, Les Maux de Tête, Les Indigestions, Les Inflammations, Les Hémorroïdes, Les Tumeurs, Les Coliques, La Palissade, ou Consumption pulmonaire, Les Névralgies, La Débilité, L'Hydropisie, Les Maladies de la Poie, La Lumbago, dit maux de Reins, La Tic-Douloureux, Les Hémorrhoides, Les Tumeurs, Les Rhumatismes, Les Ulcères, Les Retenues d'Urine, Les Scrofules ou les Ecrou-Les Maladies Vénériennes, Les Sympômes secondaires, qu'elles qu'en soient les causes.

A vendre chez J. MUSSON & Co., seuls agents pour Québec, haut de la côte Lamontagne, Janvier 1849.

HALLE DU PHARMACIEN. No. 11, RUE DU PALAIS, VIS-A-VIS L'HOTEL D'ALBION.

LE PUBLIC DE QUÉBEC et des environs, est respectueusement informé qu'un assortiment considérable et important a été reçu de la Grande Bretagne, de France et des États-Unis, consistant en drogues pures, préparations chimiques, médicaments brevetés, parfumeries, peignes de face, de derrière de tête, et autres peignes de toilette et de comode; brosses à ongles, à cheveux et à dents, et savonnets; bouteilles d'ordures ornées, de verre coupé, à toilette, ornées en argent et en or, etc.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q.

Mr. G. R. Browne, ARCHITECTE, surveillant et mesureur, prend cette occasion d'annoncer aux citoyens de Québec qu'il est de retour en cette ville, et qu'il est entré en société avec J. F. M. LECOURT, écuyer, architecte et ingénieur civil.

BROWNE ET LECOURT, ARCHITECTE & INGENIEUR CIVIL, etc., etc.

VENTE PUBLIQUE DU REVENU DES CHEMINS A BARRIERES DE QUÉBEC.

LES BILLETTS PROMISSEURS ici décrits ayant été expédiés à Québec le 17 courant, et les droits se sont encore été reçus par le soussigné à qui ils étaient adressés, le public est par le présent informé que les dits billets sont la propriété de la BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE D'UNION, et de ne pas les recevoir d'autres mains que celles de cette Banque.

RECOMPENSE. LES BILLETTS PROMISSEURS ici décrits ayant été expédiés à Québec le 17 courant, et les droits se sont encore été reçus par le soussigné à qui ils étaient adressés, le public est par le présent informé que les dits billets sont la propriété de la BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE D'UNION, et de ne pas les recevoir d'autres mains que celles de cette Banque.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE, Par CH. GOSSELIN.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

Mr. G. R. Browne, ARCHITECTE, surveillant et mesureur, prend cette occasion d'annoncer aux citoyens de Québec qu'il est de retour en cette ville, et qu'il est entré en société avec J. F. M. LECOURT, écuyer, architecte et ingénieur civil.

BROWNE ET LECOURT, ARCHITECTE & INGENIEUR CIVIL, etc., etc.

VENTE PUBLIQUE DU REVENU DES CHEMINS A BARRIERES DE QUÉBEC.

LES BILLETTS PROMISSEURS ici décrits ayant été expédiés à Québec le 17 courant, et les droits se sont encore été reçus par le soussigné à qui ils étaient adressés, le public est par le présent informé que les dits billets sont la propriété de la BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE D'UNION, et de ne pas les recevoir d'autres mains que celles de cette Banque.

RECOMPENSE. LES BILLETTS PROMISSEURS ici décrits ayant été expédiés à Québec le 17 courant, et les droits se sont encore été reçus par le soussigné à qui ils étaient adressés, le public est par le présent informé que les dits billets sont la propriété de la BANQUE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE D'UNION, et de ne pas les recevoir d'autres mains que celles de cette Banque.

PETIT TRAITE DE GRAMMAIRE ANGLAISE, Par CH. GOSSELIN.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

AVIS. Aux Capitalistes et autres du Canada, et des États-Unis d'Amérique.

